

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 361

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 12

À la fin de l'alinéa 10, substituer à la référence :

« L. 6132-8 »,

la référence :

« L. 6132-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.